

On pourrait soutenir que nous allons modifier l'accord conclu en 1881 avec le Pacifique-Canadien. Cet accord stipulait que le Pacifique-Canadien ne serait pas assujéti à l'imposition municipale. Mais le ministre a déjà abrogé cet accord de façon unilatérale —peut-être devrais-je dire qu'il propose unilatéralement d'abroger les dispositions de l'accord de 1881. C'est bien ce que signifie l'autre amendement à l'étude. Parlant de cet amendement, le ministre a dit: «aucun résultat ne découlerait de l'inclusion de ces mots». Si les mots que renferme l'amendement sont anodins pourquoi ne les accepte-t-on pas? Pourquoi l'amendement n'est-il pas adopté? Selon le ministre, l'amendement n'influe pas sur le projet de loi. A mon sens, il pourrait être adopté sans nuire au bill et sans changer le *statu quo*.

Un des objets du projet de loi, toujours selon le ministre, est de permettre aux chemins de fer d'exiger des taux compensatoires. Si nous adoptons ce projet de loi, les impôts du National-Canadien seront plus élevés que ceux du Pacifique-Canadien, puisque cette dernière société n'a pas à payer d'impôts. Cela veut dire que nous accordons automatiquement au Pacifique-Canadien un bénéfice ou une subvention non mérité, sans que le National-Canadien bénéficie d'une subvention comparable.

Pour toutes ces raisons, j'estime que le comité devrait adopter cet amendement sans aucun remords.

L'hon. M. Churchill: D'après les paroles du ministre tout à l'heure, j'ai cru comprendre qu'il disait—je tiens à ne pas le citer à faux—que l'amendement est inoffensif, qu'il n'y aurait aucune difficulté à l'incorporer au bill et que, quant à lui, il vaudrait tout aussi bien aller de l'avant.

Le ministre a-t-il l'intention d'accepter l'amendement? Ou nous dit-il, de la façon détournée que nous lui connaissons. «Ayons une mise aux voix car il y a assez de libéraux au comité en ce moment—ce qui n'était pas le cas la semaine dernière—pour régler l'affaire. Le ministre parle ainsi, prétendant que tout va très bien, qu'il n'a pas d'objection et qu'il vaut mieux régler la question. Je devine qu'il veut voir l'amendement défait. Pourquoi ne pas le dire alors? Pourquoi ne pas dire qu'il s'y oppose irrévocablement? Il continue à parler pour donner le temps au pauvre whip de rassembler les moutons libéraux qui voteront comme le dictateur l'exige. Mais au lieu de l'avouer, il a dit au comité—et je l'ai entendu le dire—que l'amendement était inoffensif. Il a déclaré: «Je crois qu'il vaudrait peut-être mieux que nous poursuivions nos travaux». Tout ce qu'il voulait dire, avec l'ambiguïté qu'on retrouve si sou-

vent dans ses observations, c'est qu'il ne voulait pas l'accepter et qu'il attendait la rentrée de ses députés.

• (5.20 p.m.)

Je crois qu'il faudrait y regarder de près. Si le ministre croit que c'est anodin et qu'il pourrait l'accepter, pourquoi ne pas le dire? Il se répète volontiers. Il le fait depuis deux semaines, déjà. Je voudrais savoir s'il a répondu à la question que l'honorable député de Calgary-Sud a posée hier soir. Voyez cette phrase dans une lettre du président du Pacifique-Canadien qu'il a citée. On la trouve à la page 12209 du *hansard*. Le président parle des taxes que la compagnie consent à payer:

...un tiers pour l'année commençant le 1^{er} janvier après que le Parlement aura adopté une loi modernisant et rationalisant la loi actuelle et tenant compte, entre autres, des changements qui ont été apportés à la fixation des tarifs-marchandises...

C'est vraiment une phrase intéressante, si soigneusement rédigée que si la loi n'est pas adoptée par la Chambre en 1966, le paiement des impôts pourrait être différé jusqu'en 1968.

Tous les Canadiens savaient déjà, l'automne dernier, que le projet de loi concernant les chemins de fer ne serait pas adopté par la Chambre avant Noël, même si le ministre des Transports nous a alors dit: «Voyons, le comité a tout réglé; pourquoi ne pouvons-nous adopter la mesure dans deux jours, ce qui obligera le Pacifique-Canadien à commencer de payer des impôts municipaux?» C'est l'avantage qu'on a fait miroiter aux yeux des députés. Le ministre nous a parlé ainsi, je m'en souviens, même s'il savait, et nous aussi, que c'était impossible de faire adopter le bill avant Noël. C'était sans doute parce qu'il s'était fait supplanter dans la hiérarchie du cabinet par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social...

Une voix: Et par le ministre de la Défense nationale.

L'hon. M. Churchill: ...surtout par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui devait faire adopter son projet de loi par la Chambre. Le ministre des Transports est rétrogradé et évincé. Je ne suis pas si sûr maintenant qu'il ne s'agissait pas d'un coup monté. Je n'aime pas être méfiant et faire des allusions malveillantes, mais ne s'est-on pas arrangé pour que le projet de loi sur les transports soit différé de façon que le Pacifique-Canadien n'ait pas à payer d'impôts avant 1968?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président...

L'hon. M. Churchill: Je demanderais au ministre de ne pas m'interrompre. Rien ne l'empêchera de prendre la parole, pour le malheur du comité, quand j'aurai fini. Je le sais, car il